

**Société des Hispanistes Français
de l'Enseignement Supérieur**
[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Présidents (1962-1981)

+ Marcel BATAILLON
+ Noël SALOMON
+ Henry BONNEVILLE

Présidents d'Honneur

Augustin REDONDO
Jean-François BOTREL
Nadine LY
Michel MONER
Jean-Pierre CLÉMENT
Jacques SOUBEYROUX
Georges MARTIN

Geneviève CHAMPEAU
Université de Bordeaux III
Présidente

Christian LAGARDE
Université de Perpignan
Vice- président

Sylvie IMPARATO-PRIEUR
Université de Montpellier 3
Secrétaire

Philippe MEUNIER
Université de Saint-Étienne
Vice - président

Marie-Hélène SOUBEYROUX
Université de Lyon2
Secrétaire générale

Patricia ROCHWERT-ZUILLI
Université de Paris XIII
Secrétaire

Ilda MENDES DOS SANTOS
Université de Paris III
Vice-présidente

Marie-Madeleine GLADIEU
Université de Reims
Trésorière

Isabelle TAUZIN
Université de Bordeaux III
Secrétaire

Isabelle ROUANE
Université d'Aix-en-Provence
Secrétaire

Compte rendu de l'assemblée générale de la SHF du 15 mai 2009

L'assemblée générale de la Société des Hispanistes Français s'est tenue le 15 mai 2009 à la Sorbonne, site Maiesherbes (108 bd Maiesherbes 75017 Paris), salle 128 à partir de 9 heures.

Ronald Shusterman, délégué scientifique à l'AERES, ayant proposé aux sociétés savantes qui le souhaiteraient de leur présenter les modalités de fonctionnement de l'AERES, sa philosophie, et ses procédures d'évaluation, et le bureau de la SHF ayant estimé que cette information pouvait être profitable aux hispanistes, la parole lui a été donnée à l'ouverture de l'Assemblée générale. Son

intervention d'une quinzaine de minutes a été suivie d'un court débat. Le PowerPoint commenté par Ronald Shusterman est consultable sur le site de la SHF.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Geneviève CHAMPEAU remercie le comité pour son implication tout au long de l'année 2008-2009 et informe l'assemblée du nombre de cotisants qui est en baisse : 591 contre 662 en 2008, 844 en 2007 et seulement 549 en 2006. Elle explique ce chiffre par le contexte universitaire de ces derniers mois et observe une baisse comparable en 2006, année du CPE.

Elle rappelle ensuite que tous les textes concernant les actions entreprises par la SHF sont consultables sur le site Internet de notre société et ajoute que s'est mise en place une concertation régulière entre les présidents de différentes sociétés savantes de langues étrangères qui ont mené des actions communes.

1. Bilan moral de la présidente

Geneviève CAMPEAU donne lecture de son bilan moral dont le texte est envoyé par la Pop List en même temps que le présent compte rendu.

S'engage ensuite un débat.

Georges MARTIN exprime tout d'abord son étonnement car il n'a pas eu connaissance de l'enquête sur les publications lancée au printemps. Claudie TERRASSON explique que l'information sur cette enquête n'est pas passée par la Pop List mais par l'intermédiaire des correspondants. Philippe MEUNIER affirme qu'il a eu beaucoup de mal à constituer une liste des correspondants. Geneviève CHAMPEAU insiste sur la nécessité de revitaliser leur action pour une meilleure diffusion de l'information.

Jacques MAURICE souligne alors le manque de transparence de la politique éditoriale des revues et se réjouit de l'initiative de la SHF d'avoir lancé cette enquête.

Georges MARTIN intervient à nouveau pour dire qu'il faut relancer les directeurs pour que soient déposés davantage de dossiers de candidature à des bourses SHF. Isabelle TAUZIN suggère que, pour faire de la publicité pour les bourses, l'information concernant les lauréats apparaisse dans *l'Événementiel*. Elle ajoute qu'elle souhaite abandonner cette fonction et qu'il faut programmer son remplacement. Elle revient sur le problème de la base bibliographique pour dire qu'elle est au point mort. Jacqueline COVO se demande s'il ne serait pas nécessaire de publier les mentions des thèses soutenues par les boursiers SHF dans *l'Événementiel*. D. BECKER demande pourquoi les boursiers n'enverraient pas simplement un CD-ROM plutôt qu'un exemplaire de leur thèse pour faciliter l'archivage.

G. Martin rappelle que l'AIH demande les références des ouvrages des hispanistes et non des articles. Il ajoute que la base de données bibliographiques de la SHF ne mérite d'exister que si elle est indexée sur un moteur de recherche, Google ou autre. Il cite une fois encore la base HAL SHS. Il aborde, par ailleurs, la question de la publication des carnets de Marcel BATAILLON et rappelle qu'il faut que l'engagement de la SHF soit signalé par son logo car il s'agit de son fondateur. Augustin REDONDO demande que l'on rappelle aux membres de la SHF qu'il faut nourrir le bulletin bibliographique car la société doit montrer que ses membres publient. Pedro CORDOBA reconnaît qu'il n'a jamais rentré d'information car c'est trop compliqué ; il faudrait tout refaire et en particulier permettre une recherche thématique. Augustin REDONDO partage ce point de vue. Jacqueline COVO suggère de payer un informaticien pour faire ce travail. Isabelle TAUZIN est du même avis.

Le bilan moral de la présidente est finalement voté à l'unanimité moins trois « ne prennent pas part au vote ».

2. Rapport financier de la trésorière

Geneviève CHAMPEAU remercie les commissaires aux comptes Françoise MOULIN-CIVIL et Ghislaine FOURNES avant de donner la parole à Marie-Madeleine GLADIEU. Les deux rapports des commissaires sont joints au rapport financier de la trésorière.

Marie-Madeleine GLADIEU prend la parole et s'excuse car des mentions manuelles ont été ajoutées au document distribué ; elle en effet a été victime d'une panne d'ordinateur. Elle passe ensuite au commentaire du document et conclut en expliquant qu'au printemps prochain la SHF risque d'avoir des problèmes de trésorerie ; c'est pourquoi elle demande l'autorisation de casser un compte à terme. Son rapport ainsi que tous les documents y afférant seront diffusés par la Pop List.

Geneviève CHAMPEAU explique que le paiement des bourses et l'organisation de deux congrès en 2008 expliquent le déséquilibre des comptes, signe du dynamisme de la SHF, mais qu'elle ne peut vivre au-dessus de ses moyens. Elle évoque les mesures envisagées par le comité pour faire des économies (limitation des frais de fonctionnement interne : suppression du remboursement du repas du bureau, calcul d'une fourchette indicative pour le remboursement des trajets SNCF). Elle propose l'augmentation des cotisations, inchangées depuis 2001. La cotisation serait augmentée de 6 euros pour les PR, de 5 pour les MCF et resterait inchangée pour la catégorie « autres » (15 euros). Elle propose également de plafonner l'enveloppe des bourses : le choix du nombre de bourses Espagne et Amérique serait laissé au comité des sages mais il devrait respecter le montant de l'enveloppe.

Marie MIRANDA demande pourquoi les subventions touchées par la SHF pour les congrès ne sont pas dans les recettes. Françoise MOULIN-CIVIL répond que cela ne s'est jamais fait car ces subventions ne transitent pas sur les comptes de la SHF : par exemple, les invités espagnols sont remboursés directement par l'ambassade d'Espagne et les frais de publication sont aussi payés directement à l'éditeur. Geneviève CHAMPEAU fait remarquer que la SHF est désormais pourvue d'un n° SIRET nécessaire pour percevoir certaines subventions.

Christian BOIX rappelle que pour les frais de voyage du comité il faut se référer au tarif le plus élevé de la 2e classe ou des billets pro.

Le bilan financier est voté à l'unanimité moins un « ne prend pas part au vote ».

Un vote spécifique est organisé pour l'augmentation des cotisations. Celles-ci s'élèveraient désormais à 42 euros pour les PR, à 34 euros pour les MCF, à 15 euros pour la catégorie « autres ». Danièle BUSSY-GENEVOIS fait remarquer que les retraités, qui font partie de la catégorie « autres », pourraient payer plus que les jeunes collègues et Augustin REDONDO propose qu'ils paient la moitié de ce que paient les actifs de leur catégorie c'est-à-dire 21 euros pour les PR et 17 euros pour les MCF. L'ensemble de ces propositions est approuvé à l'unanimité des présents.

Deux autres scrutins sur le fait de casser un compte à terme si nécessaire avant l'AG de mai 2010 et sur le financement sur compte à terme de la rénovation du bulletin bibliographique sur le site obtiennent aussi l'unanimité.

3. Résultat du vote pour le renouvellement du tiers sortant du comité

Geneviève CHAMPEAU proclame les résultats des élections : elle donne lecture de la liste des élus par ordre d'importance du nombre de voix puis des non-élus (il y avait 17 candidats pour 11 postes).

Élus :

Marie-Hélène SOUBEYROUX	216
Christian LAGARDE	195
Claudie TERRASSON	192
Begoña RIESGO	173
Marie-Madeleine GLADIEU	172
Sylvie IMPARATO-PRIEUR	149
Hélène TROPE	143
Karim BENMILOUD	140
Edmond RAILLARD	140
Patricia ROCHWERT	136

Elvire DIAZ

133

Non élus :

Sylvie BOUFFARTIGUE

Serge BUJ

Elisabeth DELRUE

Jean-Stéphane DURAN-FROIX

Laurence MULALY

Isabelle TOUTON

Geneviève CHAMPEAU lit ensuite les noms des membres du bureau et signale deux changements : Christian Lagarde entre au bureau comme vice-président représentant le catalan à la place d'Eliseo Trenc qui a souhaité s'en retirer car il prendra prochainement sa retraite. Isabelle Rouane Soupault remplace Claudie Terrasson comme secrétaire responsable de la Pop List. En outre, Marc Zuili est chargé de mission auprès des correspondants ; à ce titre, il sera invité aux réunions du bureau. Elle remercie les membres qui le quittent pour le travail effectué.

Le bureau élu à l'unanimité par le comité est donc désormais composé de la façon suivante :

Vice-présidents : Christian Lagarde
Ilda Mendes Dos Santos
Philippe Meunier

Trésorière : Marie-Madeleine Gladieu

Secrétaire générale : Marie-Hélène Soubeyroux

Secrétaires : Sylvie Imparato-Prieur, Patricia Rochwert-Zuili, Isabelle Rouane-Soupault
Isabelle Tauzin.

4. Concours des bourses 2009

La parole est donnée à Philippe MEUNIER en charge de ce dossier. Son rapport est reproduit ci-dessous.

Cette année, 15 demandes ont été reçues, soit 11 de moins que l'an dernier, selon la répartition suivante :
Civilisation /Littérature Amérique contemporaine : 5
Littérature/Civilisation Espagne contemporaine : 2
Moyen Âge : 3
Cinéma : 2
Etudes lusophones : 2
Musicologie : 1

En revanche, aucun dossier n'a été reçu concernant les domaines du Siècle d'Or ; du XVIII^e, de la première partie du XIX^e et de la linguistique.

On retiendra que 8 demandes émanaient d'universités parisiennes ou franciliennes (Paris-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle, Paris VII et Cergy-Pontoise) et 7 de province (Aix, Bordeaux 3, ENS Lyon, Lyon2, Rennes, Reims et Tours).

Seules 7 bourses ont été attribuées sur les 10 bourses offertes. A l'issue de ses débats, le Comité des Sages, dont on rappellera qu'il travaille en toute indépendance par rapport aux instances de la SHF, a proposé à l'unanimité l'octroi des bourses aux candidats suivants :

- CASTANON Brice (Espagne contemporaine/cinéma - Université de Reims) - Directeur : Emmanuel Le Vagueresse

- DAIX Stéphanie (Amérique latine - Cergy-Pontoise) - Directrice : Françoise Moulin-Civil

-GONDOUIN Sandra (Amérique Latine -Université d'Aix-Marseille) – Directeur : Dante Barrientos-Tecun

-LACAU SAINT GUILY Camille (Espagne contemporaine - Université de Paris III) – Directeur : Serge Salaün

-LE MORVAN Gaël (Moyen Age - Université de Paris IV) – Directeur : Georges Martin

-MENDONCA Emilie (Amérique Latine - Université de Tours) – Directeur : Jean-Louis Guereña

-VELASCO-PUFLEAU Luis (Musicologie - Université de Paris IV-UNAM) -Directeurs: Jean-Yves Bosseur et Julio Estrada.

La SHF versera 4 bourses de 1000 euros sachant que le dernier candidat, Luis Velasco doit se rendre au Mexique, de façon justifiée, pour un séjour de recherches, et 3 bourses de 700 euros.

Le président du Comité des Sages, Augustin Redondo, a tenu à faire les remarques suivantes au comité de la SHF :

« La qualité des dossiers a globalement baissé, même si quelques-uns sont de très bonne qualité, tant et si bien que la Commission n'a proposé que l'attribution de 7 bourses.

« Il est à déplorer aussi que certains secteurs ne soient pas représentés dans les dossiers transmis (Siècle d'Or, XVIIIe siècle, XIXe siècle en grande partie). Il serait sans doute opportun d'intensifier l'information concernant les bourses auprès des membres de notre Société et de demander aux correspondants de la SHF dans les Universités de diffuser largement l'information.

« Malgré ce qui a été indiqué plusieurs fois, trop de dossiers sont encore mal constitués (absence de problématique, de démarche scientifique, d'indication des résultats acquis et de ceux qui restent à concrétiser, absence de schéma ou de plan provisoire ou encore de bibliographie significative, etc.).

« En ce qui concerne le rapport des directeurs, il existe encore des insuffisances très nettes dans plusieurs cas (avis peu explicites quant à l'intérêt de la recherche entreprise par le doctorant, et quant à sa progression, etc.).

« Le problème des dossiers présentés par des candidats dont le directeur n'est pas adhérent à la SHF ne peut être résolu par l'adhésion personnelle de ces candidats, qui n'ont pas vocation par le seul fait qu'ils sont doctorants à adhérer à la SHF (cf. les statuts). Il faut donc que le Comité puis l'Assemblée trouvent une solution viable pour résoudre ce problème, étant entendu que la Commission est très attachée à l'ouverture de l'Hispanisme à des projets venus d'autres secteurs mais qui concernent le monde ibérique et latino-américain, car cela ne peut qu'être bénéfique pour nos études.

« D'autre part, afin de résoudre le problème des rapports de fin de séjour à l'étranger que les boursiers se sont engagés à remettre, mais qu'ils n'établissent presque jamais, la Commission propose que la bourse qui leur est versée soit amputée de 100 euros, dans un premier temps, la somme restante leur étant virée dès réception du rapport.

« Enfin, la Commission souhaiterait savoir si les boursiers qui ont achevé leur thèse ont remis un exemplaire de celle-ci à la SHF, comme ils se sont engagés à le faire ».

À propos de l'avant-dernier point soulevé par le président du Comité des Sages, Philippe Meunier précise qu'en ce qui concerne le concours 2008, 5 des 10 lauréats ont déjà remis leur rapport ; un candidat, Dominique Casimiro, a demandé l'autorisation à la présidente G. Champeau de retarder son voyage au Chili jusqu'en juillet 2009 pour une question de calendrier universitaire dans l'hémisphère sud. 4 lauréats, n'ont donc pas rendu, à l'heure actuelle, leur rapport qui leur sera réclamé à la fin de la présente année universitaire.

Geneviève CHAMPEAU indique que la mention 'boursier de la SHF' commence à apparaître dans des dossiers de candidature, pour la Casa de Velázquez par exemple, elle est donc devenue une sorte de label. Elle propose que les sages rédigent des recommandations pour la présentation du dossier de candidature.

5. Conditions d'adhésion des doctorants à la SHF

Jean-Pierre JARDIN donne lecture du rapport qui lui a été demandé par le comité et qui est reproduit ci-dessous.

La place des doctorants et des docteurs ayant quitté l'enseignement dans la SHF

La question posée est double : d'une part, des doctorants ne bénéficiant pas d'une allocation, d'un poste ou d'un emploi (AM, ATER...) dans l'enseignement supérieur ou des docteurs ayant quitté l'enseignement (pour les autres, les statuts ont prévu leur admission) peuvent-ils adhérer à la SHF, et selon quelles modalités ? D'autre part, quel est le montant de la cotisation que l'on est en droit d'exiger d'eux ?

1. Les doctorants sans poste ni emploi dans le supérieur ont-ils vocation à adhérer à la SHF ? La question peut se poser, dans la mesure où ils ne répondent pas à la définition première des membres (du moins des membres actifs) de la Société ; pourquoi auraient-ils un droit d'adhésion supérieur à celui, mettons, des étudiants de Master ? La présentation de communications par des doctorants dans les congrès de la SHF est pourtant liée à leur appartenance à la Société ; de même, depuis la création des bourses SHF, il est demandé aux candidats, dans le cas où leur directeur n'est pas membre de la SHF lui-même, d'y adhérer pour pouvoir concourir. Certains de ces candidats ne sont pas en poste dans le supérieur. Est-ce à dire que la condition qui leur est imposée leur interdit en fait de se présenter à ces bourses, au contraire de leurs camarades bénéficiaires d'un poste ou (beaucoup plus souvent) d'un emploi dans l'enseignement supérieur ?

La réponse à cette question est négative : les doctorants relevant de cette catégorie ont en effet la possibilité d'adhérer à la SHF comme « membres associés », au titre de l'article 7 des statuts et de l'article 3 du règlement intérieur. Ces membres associés sont définis comme « des personnes s'intéressant aux études sur les pays du monde ibérique » (art. 7), ou encore comme « des hispanistes n'occupant un emploi principal ni dans l'Enseignement supérieur ni dans la Recherche mais justifiant d'une activité de recherche dans le domaine hispanique » (art. 3), ce que sont, sans doute aucun, les doctorants ; cette définition peut aussi s'appliquer aux docteurs ayant quitté le monde de l'enseignement. Ils doivent prendre l'initiative de demander leur admission, ce qui n'est pas en soi choquant ; c'est le Comité qui décide à la majorité de leur admission, sous réserve d'appel auprès de l'AG. La procédure peut paraître lourde, mais elle est aussi une garantie contre d'éventuels abus. Certes, les membres associés n'ont pas les mêmes droits que les membres actifs, notamment en matière d'élections : si les membres associés sont convoqués de droit à l'AG, ils ne peuvent être élus membres du Comité (mais ils peuvent élire ceux-ci). Encore une fois, cela ne paraît aucunement critiquable. Il ne me semble pas qu'il y ait lieu de modifier les statuts de la Société pour faire des doctorants sans poste dans le supérieur ou des docteurs hors enseignement un cas à part.

2. Reste la question de la cotisation : l'article 7 des statuts précise que les membres associés paient la même cotisation que les membres actifs ; il est clair que, dans le cas des doctorants et des docteurs ayant quitté l'enseignement, ces « membres actifs » sont ceux qui occupent un emploi dans le supérieur (catégorie « autres »).

En conclusion, il me semble que les statuts et le règlement intérieur de la SHF n'ont pas à être modifiés, qu'ils permettent dans leur état actuel l'adhésion des doctorants sans poste ni emploi dans le supérieur et des docteurs hors enseignement sans créer de distorsion ni d'injustice financière entre ces différentes catégories de membres potentiels.

L'assemblée adhère à cette argumentation et un vote s'avère inutile.

8. Publications : "bonnes pratiques"

La parole est donnée à Christian BOIX responsable de la « commission publications ».

La SHF a souhaité faire le point sur les pratiques qui régissent les publications des hispanistes français et procéder à l'élaboration de recommandations semblables à celles qui existent pour les thèses et HDR. Il ne s'agit pas d'entrer dans une logique de classement des revues et autres supports

de publication mais d'adopter des pratiques susceptibles de valoriser et de fournir un bon affichage à nos productions.

C'est dans ce but qu'un petit questionnaire – reproduit ci-dessous – visant à dresser un état des lieux des pratiques actuellement en vigueur dans nos centres et laboratoires, a été adressé aux directeurs de ces mêmes laboratoires par l'intermédiaire des correspondants de la SHF dans les universités. Cependant, le mouvement universitaire n'a pas facilité le travail de la commission qui n'a reçu qu'un petit nombre de réponses provenant de 7 universités (Aix, Antilles, Avignon, Bordeaux, Nancy, Poitiers, Strasbourg). Christian BOIX explique en outre qu'il a utilisé la liste des correspondants pour diffuser l'enquête auprès des directeurs de laboratoire et s'excuse si certains ne l'ont pas reçue.

QUESTIONNAIRE SUR LES PUBLICATIONS DES CENTRES DE RECHERCHE : ÉTUDES HISPANIQUES, LUSOPHONES, CATALANES
--

Nom du laboratoire / centre de recherche :

Université de rattachement :

Titres des revues ou collections d'ouvrages :

Éditeurs des revues et ouvrages du laboratoire :

1. Supports de publication utilisés par votre laboratoire

- Ouvrages collectifs, revue(s), actes de colloques ; papier et/ou électronique
- Publication(s) assurée(s) localement par les Presses Universitaires ou Service des Publications
- Publication(s) confiée(s) à des Maisons d'Édition : lesquelles ?

2. Types de publications produites par votre laboratoire

- Revue ACL (nationale ou internationale avec comité de lecture, répertoriées dans les bases de données –ISI Web of Knowledge, Google scholar, etc...
- Revue ACLN (revues à comité de lecture non répertoriées dans les bases de données internationales)
- ACT (Actes de colloques national ou international)
- OS / OC (ouvrages scientifiques collectifs et/ou individuels)
- AP (Autres Publications : caractéristiques ?)

3. Politique éditoriale

- Pas de comité de lecture, pour aucun type de publication
- Présence d'un comité de lecture (membres locaux, issus d'autres universités, national, international) : systématique quel que soit le type de publication ? Pour quels types dans le cas contraire ?
- Existence d'un comité de rédaction ? Est-il distinct du comité de lecture ? Composition et rôle ? Pour quels types de publications ?

4. Politique de diffusion des publications

- Affichage et diffusion confiés aux éditeurs (Presses Universitaires, Maisons d'Édition)
- Système d'échange de revues avec d'autres universités et centres de recherche
- Formes éventuelles de promotion et de travail d'affichage sur des réseaux nationaux et internationaux de recensement des publications.

Quelques premières remarques et conseils ont pu être tirés de ces réponses par Jacques Soubeyrou qui a accepté d'en faire une synthèse.

ENQUETE S.H.F. SUR LES PUBLICATIONS : ESSAI DE SYNTHESE	<i>Jacques Soubeyrou</i>
--	--------------------------

Douze réponses seulement ont été reçues se répartissant ainsi : 6 revues

- Bulletin Hispanique *Bordeaux*,
- Cahiers d'Études Romanes, *Aix*,
- Archipélie, *Antilles-Guyane*,
- Cahiers de civilisation médiévale, *Poitiers*,
- Cahiers du Mimmoc, *Poitiers*,

- reCHERches. Culture et Histoire dans l'Espace Roman, *Strasbourg*, et 6 collections d'ouvrages collectifs ou actes de colloque :
- Cahiers de l'ERSAL, *Bordeaux*,
- Identité Culturelle, Texte et théâtralité (*Avignon*),
- Hispanística XX: *Dijon*,
- Centre d'Etudes Hispaniques d'Amiens,
- EUROPE XVI-XVII, *Nancy II*
- Le monde luso-hispanophone, *Nancy 2*.

Échantillon un peu mince (manquent plusieurs grandes universités Paris III et IV, Toulouse...) mais qui témoigne des efforts de petits centres, souvent pluridisciplinaires (Avignon, Nancy, Strasbourg) et qui permet malgré de tout de se faire une idée des pratiques dominantes en matière de publication, de certains de leurs points forts et de leurs points faibles.

Si quelques publications sont spécialisées dans un espace géographique (l'ERSAL) ou une période chronologique (Hispanística XX), parfois ajoutée à une discipline (Cahiers de civilisation médiévale), la quasi-totalité se caractérisent par une ouverture pluridisciplinaire (langue, littérature et civilisation), certaines associant des chercheurs d'autres langues (italien en particulier).

Le rythme de publication est généralement d'un ou deux numéros par an, rarement plus (la palme revenant sur ce plan au CEH d'Amiens qui a organisé 19 journées d'étude et publié 21 volumes depuis 2002). La publication est assurée dans la majorité des cas par les presses universitaires locales. Trois centres de recherche seulement (Amiens, Avignon, Poitiers) font appel, régulièrement ou ponctuellement, à des éditeurs privés (Indigo, L'Harmattan, Brépols).

La publication sur papier est encore la règle. Seules deux revues (Archipélie et Cahiers du Mimmoc) sont publiées exclusivement en ligne. Mais on peut souligner un double mouvement annonciateur d'un changement de pratique qui devrait s'accroître dans les années à venir :

- basculement en ligne des publications au bout d'un certain temps (2 ou 3 ans pour reCHERches) ou bien numérisation de toute la collection passée du Bulletin Hispanique par Persée ;
- quelques centres choisissent la publication électronique pour certains de leurs travaux (ERSAL de Bordeaux). Ce choix semble particulièrement recommandé pour les actes de colloques qui alimentent encore, parfois totalement, souvent pour moitié (un numéro sur deux) bon nombre des publications, alors qu'ils sont de plus en plus difficilement acceptés par les éditeurs parce qu'ils se vendent mal, quelle que soit la qualité des interventions.

Les revues publiées par les laboratoires de recherche hispaniques ont toutes un comité de lecture dont la composition est variable : membres locaux exclusivement, membres locaux et extérieurs, comité scientifique composé de spécialistes extérieurs à l'université. La pratique instaurée par Hispanística XX de la double expertise assurée par des spécialistes d'autres universités, qui est d'ailleurs exigée par plusieurs services de publications, pourrait être avantageusement imitée par d'autres centres, surtout lorsqu'il s'agit, encore une fois, d'actes de colloques. Il serait souhaitable aussi que l'existence d'un comité de rédaction, déjà majoritaire, soit généralisée.

La reconnaissance par des moteurs ou des bases de données internationales est sans aucun doute le principal point faible de l'échantillon examiné. Le Bulletin Hispanique est la seule revue internationale répertoriée dans les bases de données du MLA (Modern Languages Association of America) et par ERIH, (Initial Lists in Linguistics, Literature, History). Toutes les autres publications appartiennent au groupe des revues à comité de lecture non répertoriées dans les bases de données internationales. Un gros effort devrait être fait par les responsables de laboratoires hispaniques pour combler cette lacune qui risque de devenir discriminatoire dans le nouveau système d'évaluation qui est annoncé. Trop de centres de recherche se contentent encore de l'affichage par la SHF et le service de publications de leur université, quand ils ne se chargent pas eux-mêmes de la diffusion de leurs publications. Un seul fait référence à l'AFPU avec distribution par SODIS. Là encore, un effort s'impose pour diversifier les médiations permettant de faire mieux connaître, dans notre pays et à l'étranger, la qualité de la recherche hispanique française.

Enfin, peu de responsables de centres ont répondu à la question sur l'organisation du volume. Si on propose parfois, ce qui est louable, que chaque contribution soit accompagnée d'un résumé en français et en espagnol et d'une bibliographie, il conviendrait d'aller plus loin. On peut penser par exemple que la structure des actes de colloque (et aussi de certains ouvrages collectifs) devrait être repensée pour une répartition plus logique et plus harmonieuse des contenus qui supposerait un projet de construction du volume d'actes, préalable à la tenue du colloque, encadrant plus étroitement les communications et tendant vers des conclusions posées a priori comme

hypothèses de travail (pouvant éventuellement être infirmées par les interventions) pour éviter la trop grande dispersion qui apparaît actuellement dans beaucoup de volumes.

Ce ne sont là que quelques impressions tirées d'un échantillon, encore une fois trop mince pour permettre une enquête scientifiquement fondée, et quelques recommandations que la S.H.F. peut émettre aujourd'hui, et qu'il faudra compléter et préciser à partir d'une base de travail plus représentative de l'ensemble de la recherche hispanique française et à la lumière des nouvelles règles du jeu de l'évaluation de la recherche qui vont nous être imposées.

Christian BOIX souligne que le point faible est l'absence de référencement sur Internet et indique que la suggestion de Georges MARTIN au sujet de HAL SHS est très bonne. Un effort s'impose pour diversifier les mécanismes de reconnaissance en France et à l'étranger. Il conclut par deux questions : 1^{ère} question : quelle attitude la SHF veut-elle adopter au sujet de ce travail de recensement sans classement ? 2^{ème} question : est-il opportun d'arrêter un texte de conseils tel que cela a été fait pour les thèses et HDR ?

Geneviève CHAMPEAU remercie Christian BOIX et repose les deux questions données en conclusion en ajoutant : jugez-vous utile de publier sur le site de la SHF la liste des revues et des collections des hispanistes français ?

Pedro CORDOBA intervient sur l'opportunité politique de l'action de la SHF et demande si l'on ne pourrait pas faire la distinction entre partie cachée et partie accessible du site car d'après lui placer de telles informations sur un site les rend accessibles à tous les évaluateurs possibles.

Georges MARTIN ajoute que les revues papier devraient être pourvues d'un site Web où elles expriment leur ligne de conduite générale et dit être très préoccupé par l'absence de reconnaissance des revues des hispanistes français (hormis le *Bulletin Hispanique*) à l'international. D'après lui, la rétention d'information est une balle que nous nous tirons dans le pied (des collègues étrangers demandent avant de publier en France quel est le rang de classement de la revue concernée). Jacques MAURICE partage cet avis. Il faut de la transparence pour des raisons informatives : inventaire des revues périodiques des hispanistes français avec des données objectives (titre, ancienneté, nom du responsable...) et de la lisibilité.

Marie-Claire ZIMMERMANN rappelle que la revue des *Langes Néo-latines* (qui est plus que centenaire) ne recevrait plus de subventions si elle publiait des articles en espagnol et qu'ils organisent des colloques sur les questions de concours et abritent des articles de pédagogie. Elle est diffusée aux USA, en Amérique Latine et au Japon.

Edmond RAILLARD souligne que les actes de colloques gagnent en qualité quand ils sont présentés sous forme d'ouvrage conçu par chapitres et qu'il faudrait donc aller dans cette voie ; il plaide pour la double évaluation anonyme.

L'assemblée vote sur les questions suivantes :

- jugez-vous utile de poursuivre l'état des lieux ?
- doit-il être affiché sur le site ?
- est-il utile d'élaborer un texte de recommandations ?

La réponse est « oui » à l'unanimité pour les deux premières questions et « oui » avec 1 abstention pour la troisième.

9. Réformes en cours

Geneviève CHAMPEAU demande à l'assemblée générale de voter pour autoriser la SHF à apporter sa caution morale à la motion « Sauvons les concours de recrutement des enseignants ». La décision est prise à l'unanimité.

10. Participation d'hispanistes étrangers aux congrès de la SHF

A l'occasion de l'organisation du 34^{ème} congrès de la SHF (*Les cultures lusophones et hispanophones : penser la relation*), la question s'est posée de savoir si la SHF, comme d'autres sociétés européennes d'hispanistes, souhaite s'ouvrir plus largement à l'international en accueillant des communicants étrangers dans ses congrès. Geneviève CHAMPEAU y est très favorable tout en observant qu'il faut distinguer les Journées d'Étude – qui portent sur le fonctionnement de l'hispanisme en France – et les congrès dans le cadre desquels des collaborations avec des collègues étrangers sont souhaitables.

Jacqueline COVO se dit favorable à cette ouverture à condition que ce ne soit pas au détriment de la participation des jeunes collègues.

La mesure est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

11. Journées d'Étude de mai 2010

La préparation des Journées d'Étude de 2010 est en cours.

Elles auront lieu à Reims les 20 et 21 mai 2010. Le thème en est l'enseignement de la langue à l'université.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13h20.

La secrétaire générale,
Marie-Hélène SOUBEYROUX